

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Con art. 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4



LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS D'OTROPHES
5 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU RHÔNE
Du 10 Janvier 1892

Candidat désigné par le Congrès
sénatorial

Jean CLAPOT

Ancien Président du Conseil général
Membre du Conseil général du Rhône

Dimanche, 17 janvier, l'ECHO DE
LYON commencera la publication du
si intéressant, si populaire, si patrio-
tique chef-d'œuvre de

JULES VERNE
MICHEL STROGOFF

dont la propriété exclusive nous a été
concedée par M. Hetzel et par M. Ju-
les Verne, et qu'aucun journal n'a en-
core été autorisé à publier en feuille-
ton.

MICHEL STROGOFF n'a pu être
arrangé pour le théâtre qu'après des
coupures, des suppressions, des mutila-
tions véritables qui, sans parvenir à
lui enlever son puissant attrait, ont
privé les spectateurs d'un nombre
considérable de péripéties dramati-
ques qui rendent le roman autrement
intéressant que la pièce à grand spec-
tacle.

Nos lecteurs nous sauront gré, nous
en sommes sûrs, de leur avoir ainsi
donné la véritable primeur d'un ro-
man justement célèbre et fort peu
connu sous sa forme primitive.
Et, par ce temps d'alliance FRANCO-
RUSSE, l'histoire de MICHEL STRO-
GOFF ne pourra qu'avoir également
un vif succès d'actualité.

Les Candidats sénatoriaux

TOUS BOULANGISTES!

Le moment de l'élection approche et
le Progrès qui tient à M. Thévenet
comme on tient à un objet décoratif, —
croit l'instant arrivé de donner à fond
en employant son grand argument, celui
qui lui a toujours fait si bon usage —
celui qui dit tout, qui répond à tout, —
nous sommes des boulangistes. M. Clapot
est un boulangiste, le congrès sénatorial
était un congrès boulangiste, tous
les électeurs qui voteront pour M. Clapot
seront des boulangistes. — Jamais on
ne se serait douté que, dans la délégation
républicaine de notre département
il y avait tant de boulangistes que cela.

M. Thévenet se plaignait hier, dans
une circulaire que nous avons publiée et
commentée, d'être attaqué déloyalement
par les partisans de son adversaire. Il
s'est même permis, lors de ce fameux
congrès sénatorial où il a bien voulu
comparaître, ou il a bien accepté d'être
mis aux voix, mais auquel il ne recon-
naissait, parait-il, que le droit de le pro-
clamer candidat — lui et pas d'autre, —
il s'est même permis d'affirmer qu'il
avait été combattu par des calomnies —

calomnies auxquelles il a déclaré ne pas
vouloir répondre, — ce qui, en effet lui
était beaucoup plus aisé que de dire en
quoi ces calomnies consistaient.

Comment appellera-t-il, dans ce cas, le
procédé de polémique qui consiste à
traiter de boulangistes des républicains
dont les services rendus depuis plus de
vingt ans à la cause de la République,
dont l'innattaquable droiture, dont la fer-
meté aux plus mauvais jours, dont l'esti-
me publique qui les entoure semblaient
devoir empêcher qu'on osât
seulement mettre la probité politique en
question?

Mais c'est ainsi. Chaque fois qu'on s'é-
lève contre l'insupportable prétention
qu'a le Progrès et son entourage de
mettre la main sur la démocratie du
Rhône, sur ses élus, sur son administra-
tion, sur ses corps délibérants, — cha-
que fois qu'on proteste contre l'accapare-
ment par ce même entourage de toutes
les affaires et de tous les services
publics, — chaque fois qu'on prétend
réagir contre le hautain mot-d'ordre
que le syndicat du Progrès daigne don-
ner aux électeurs du premier ou du se-
cond degré, — on devient aussitôt bou-
langiste et, de par les grands pontifes du
Progrès, on est excommunié, indigne
d'entrer désormais dans la chapelle po-
litique industrielle et commerciale, hors
de laquelle il n'y a pas de salut, — tra-
duisez : pas de République.

Eh bien, il semble que cette plaisan-
terie a assez duré. Les certificats de ré-
publicanisme ou de boulangisme déli-
vrés par le syndicat, qu'un de nos con-
grès appelait si plaisamment, hier
matin, le syndicat de l'assiette au beurre,
valent tout juste autant les uns que les
autres.

Les cent-vingt électeurs sénatoriaux
qui ont donné dimanche leurs suffrages
à M. Clapot, savent, mieux que per-
sonne, s'ils sont boulangistes et si les
nombreux amis qu'ils représentaient ce
jour-là entendaient, eux aussi, faire acte
de boulangisme.

Les républicains du Rhône qui, depuis
vingt ans, voient M. Clapot mêlé à toutes
les grandes affaires politiques de la ville
et du département, savent à quel degré
de mauvaise foi il faut en être réduit
par sa mauvaise cause, pour oser dire et
répéter que, soit dans le corps électoral,
soit dans la presse, il y ait, depuis le
commencement de la période électorale,
la moindre arrière-pensée boulangiste —
la plus légère manifestation de blâme
pour le rôle que M. Thévenet a joué dans
l'affaire de Boulanger; — rôle qui, au
contraire, lors des dernières élections a
été la seule cause de l'acceptation de ce
candidat par tous ceux qui le combattent
aujourd'hui.

Que M. Rochefort injurie à sa façon
M. Thévenet, ce n'est pas notre affaire, et
nous n'avons ni le moyen, ni l'envie
d'intervenir dans cette querelle-là.
Mais s'il fallait tresser des couronnes
civiques à tous ceux qu'injurie Roche-
fort, et uniquement parcequ'il les injurie,
cela mènerait le Progrès à déclarer
qu'il ne faut plus toucher ni aux bonapartistes, ni aux orléanistes, ni à tous
ceux que le rédacteur de l'Intransigeant
mêle quotidiennement à M. Thévenet
dans ses felleuses invectives.

Je ne parlerai qu'incidemment ici du si-
gnataire de cet article.

Pendant qu'en combattant le boulan-
gisme, le Progrès se faisait, sans dan-
ger, une superbe réclame et cent mille
francs de rente, nous donnions notre
démission, nous renoncions sans hésiter
à une situation assurée pour plusieurs

années, tout cela le jour où un de ceux
qui gravitent aujourd'hui dans l'entou-
rage du Progrès vendait le Petit Lyo-
nais aux boulangistes.

Après cette petite explication, le Pro-
grès peut à son aise nous mettre au
nombre de ceux qu'il appelle des bou-
langistes; nous sommes en bonne com-
pagnie.

Nous ne reviendrons donc plus là-
dessus.

Ceux dont le boulangisme consiste à
suivre respectueusement la règle répu-
blicaine, ceux qui attendent, pour sou-
tenir une candidature, que cette candi-
dature ait été votée par la majorité d'une
assemblée plénière ou, conformément à
la tradition constante, tous les électeurs
étaient individuellement convoqués par
la lettre de faire part, ceux-là ont la
conscience d'avoir été corrects depuis le
premier jour jusqu'au dernier.

Quant à ceux qui prétendent passer
par-dessus la décision des délégués, qui
sont allés au congrès — pour s'en ser-
vir, si ce congrès leur était favorable,
pour en faire fi s'il ne leur donnait pas
la majorité, — ceux-là qui jettent la di-
vision dans la démocratie, qui font pas-
ser l'intérêt soit d'eux-mêmes, soit de
leurs créatures, soit de leur syndicat
d'affaires bien au-dessus de l'intérêt pu-
blic, — nous ne les traitons pas de bou-
langistes, non.

Nous nous contentons de les appeler
de tristes républicains.

PAUL BERTINAY.

M. JEAN CLAPOT

Le candidat du congrès républicain, M.
Jean Clapot a montré une modestie qui,
dans un certain milieu, l'honore, mais qu'on
exploite et qu'on exploitera dans un autre
jusqu'au moment du scrutin.

Ce qu'il n'a pu dire nous devons l'écrire
aujourd'hui, puisque la lutte paraît se
poser — ce qui est naturel — sur le ter-
rain de la valeur respective des candidats
en présence.

Comme il l'a dit à la tribune de la salle
de la Bourse, M. Clapot a qui on a reproché
son âge, est né pendant cette année 1830 où
l'avenir s'annonçait si sombre.

Il est sorti d'une de ces familles de tra-
vailleurs pour qui la République est une
affaire d'instinct.

Dès sa première jeunesse il fut impres-
sionné utilement par le récit du coup d'Etat;
il conserva de ces souvenirs les haïnes gé-
néreuses que l'histoire méthodique d'Eugène
Ténot vient embrocher pour la lutte à
outrance contre l'Empire.

Les luttes pour la liberté sous les régimes
despotiques méritent l'homme avant l'âge, ce
qui n'est peut-être pas un bien enviable;
mais elles sont excellentes parce qu'elles discipli-
nent, forcent à la réflexion et nécessitent une
méthode, une sûreté de soi-même, profitables
à l'intérêt public.

Pour nous, qui le connaissons depuis
longtemps, c'est la caractéristique du candi-
dat : ce qu'il était en 1867, au point de vue
républicain, il l'est aujourd'hui; il n'a pas
connu les ineffables jouissances du chemin
de Damas. On peut le suivre de cette épo-
que, on ne trouvera dans ses actions rien
autre que le souci de la ligne droite pour
arriver à un but déterminé.

Avec des groupes d'amis, lors de la cam-
pagne Bancel, au temps des Le Royer, des
Millaud, au plébiscite, nous le voyons au
rang modeste, prenant part au bon combat.

En 1872, il est secrétaire du comité électo-
ral de Ranc et Guyot, de ce comité composé
de tout ce que le département comptait
alors de républicains convaincus.

En 1874, à la commission de Permanence
du comité central, il prend une part active

à l'organisation de la résistance contre
Ducros et ses maîtres; il est le complice de
la conspiration, encore peu connue, qui eut
raison du préfet de combat. On le trouve
dans le comité de défense républicaine qui
avait pour chef reconnu, à Paris, Gambetta,
et pour lieutenant, dans le Rhône, Ballue.

Il fit partie de cette organisation du Sud-
Est, s'étendant de Besançon à Toulon, qui
n'attendait qu'un signe du grand patriote
pour défendre, les armes à la main, les
libertés de notre pays.

En 1878, les électeurs envoyèrent M. Clapot
au conseil municipal de Lyon; il fut
réélu en 1881 et appelé en 1883 au conseil
général.

Ses collègues l'appellèrent à la présidence
de l'Assemblée départementale en 1888 et
1889 et il prit l'initiative de l'invitation au
chef de l'Etat. C'est lui qui eut l'honneur
de recevoir le président de la République à la
table des Maires au banquet du départe-
ment.

Son mandat de conseiller général lui fut
renouvelé en 1890, malgré les manœuvres
et les attaques des réactionnaires et des bou-
langistes.

Dans ces diverses situations, il a eu cet
esprit réfléchi, méthodique, inébranlable,
qui fait le fond de son caractère.

C'est un républicain de gouvernement.

Si ses adversaires lui reprochent cer-
tains vivacités, on peut chercher au fond :
c'est que l'indépendance des communes
avait été méconnue ou que certains fonc-
tionnaires de l'Etat s'étaient montrés servi-
teurs infidèles.

Tel est M. Clapot, au point de vue politi-
que.

C'est un passé de vingt-cinq ans de dé-
vouement à la République que le candidat
du congrès au Sénat apporte comme gage
de sa conduite future.

Voyons sa carrière administrative :

Ses travaux au conseil municipal remon-
tent à une époque éloignée déjà et deman-
deraient des recherches si l'on voulait être
précis.

Mais, de mémoire, on peut rappeler son
intervention alors que l'établissement des
tramways paraissait une question insolu-
ble; ses rapports sur les ponts; les délibé-
rations de finances qui ont permis, à l'éton-
nement de beaucoup, de faire les prolonge-
ments des cours Gambetta et de Saxe, pro-
longements qui ont commencé la transfor-
mation indispensable de ces quartiers.

Il fut président de la première commis-
sion des eaux; il entra dans cette commis-
sion sans illusions sur le résultat, et cepen-
dant patiemment, pendant vingt laborieus-
es séances, luttant pied à pied contre le
maire de Lyon, il empêcha, avec quelques-
uns de ses collègues, le vote d'un projet qui
eût été désastreux pour la population, pour
l'hygiène et les finances publiques.

Plusieurs années, il fut rapporteur du
budget de la ville et se montra à la hauteur
de cette lourde tâche.

Est-ce là l'œuvre du premier venu?

Au conseil général, M. Clapot suit la
même voie qu'à l'Hôtel de Ville.

Son œuvre se divise en deux grandes li-
gnes : les questions techniques, les ques-
tions budgétaires.

Il insiste pour le rachat des ponts à
peage.

En matière de tramways, il prête le se-
cours de ses aptitudes professionnelles, et
de son expérience acquise pour faire abou-
tir des lignes extra-muros, qui doivent être
le coin enfoncé dans la presque monopole
de la grande compagnie : Bron, Villeurbanne,
Fontaines, etc.

En matière de chemins de fer, il poursuit
avec persévérance le but qu'il indiquait ainsi
lors de sa présidence : « Il ne faut aban-
donner aucun canton. »

Il lutte pour Monsols. Il soutient à chaque
session la ligne de Saint-Symphorien-sur-
Coise, à Lyon. Lors de la dernière session,
il présida la commission du chemin de fer
de Tarare-Villefranche, dont les travaux
ont si heureusement abouti.

A l'heure qu'il est, il est président de la
Commission du chemin de fer de Saint-Sym-

phorien, et tout fait espérer une solution
favorable.

Il prit part à cette campagne énergique
qui se termina par l'exécution, attendu
vivement pendant vingt ans, du chemin
de fer de la vallée de l'Azergues.

En matière de finances, il a été constam-
tement de la commission du budget et, à
la demande du conseil général, il fit à deux
reprises un rapport sur la situation finan-
cière du département, rapport qui servira
encore longtemps de guide aux conseillers
soucieux des intérêts départementaux.

Pour nous résumer, le candidat du Con-
grès a tout ce qu'il faut pour représenter di-
gnement les électeurs sénatoriaux du
Rhône.

ET TERRENOIRE ?

Le Progrès célébrait avant-hier, —
et avec quel enthousiasme — les vertus
civiques de M. Thévenet, qui avait si
chaudement pris en mains la cause des
actionnaires de Panama et qui, ne pou-
vant pas, hélas, leur rien faire avoir de
ce qu'il leur avait promis dans son rap-
port de la dix-septième commission,
avait éloquentement appelé sur la tête
des administrateurs de cette triste af-
faire les foudres du ministre de la jus-
tice.

Nous disions hier que cet enthousiasme
était maladroit. D'autant plus maladroit
que l'affaire du Panama fait penser à cette
déplorable affaire de Bessèges et Terrenoire,
dont les victimes étaient bien plus intéressantes
encore que les actionnaires de M. de Lesseps.

Ce n'étaient pas des capitalistes gros
ou petits, ceux-là; c'étaient de pauvres
ouvriers dont on volait indignement les
économies lentement, péniblement amas-
sées et mises de côté pour parer à la mi-
sère noire des mauvais jours.

Eh bien, cette épargne sacrée, car c'é-
tait l'épargne du travail, les administra-
teurs de Bessèges et Terrenoire l'avaient
dilapidée. Ils ne ruinaient pas seulement
les ouvriers, ils les affamaient.

N'était-ce pas à ceux-là d'abord qu'il
fallait faire rendre gorge, car ils étaient
riches, puissants, — trop puissants, hé-
las ! trop influents !

Car M. Thévenet, en ce temps-là mi-
nistre de la justice, ne voulait jamais
mettre la justice en mouvement, et les
ouvriers de Terrenoire furent sacrifiés
sans pitié à des considérations qui ne
sont pas à l'honneur du garde des
sceaux d'aujourd'hui, qui savait bien à
quelles représailles s'exposait le député
du Rhône s'il s'attaquait à certains hom-
mes politiques gravement compromis
dans l'affaire de Bessèges et de Terrenoire.

C'est donc très imprudemment que M.
Thévenet nous parle de sa belle et platon-
ique conduite dans l'affaire du Pana-
ma.

Il nous donne le droit de lui deman-
der sévèrement pourquoi, ministre de la
justice, il a eu un autre poids et une
autre mesure quand il s'agissait des ad-
ministrateurs lyonnais de Terrenoire et
de Bessèges.

M. J. Clapot et le « Progrès »

Les électeurs sénatoriaux à qui M. Thé-
venet fait adresser le Progrès savent en
quels termes ce journal parle aujourd'hui
de M. Clapot qu'il traite de spécialiste arpen-
teur, auquel il fait tenir un langage grotesque,
dont il prétend que la candidature signifie
« le vide, l'insuffisance, l'extrême confiance
en des mérites nuls » et qui subit enfin cette
dernière injure : « Si le Parlement n'était
composé que de Clapots, il est bien certain
que la démocratie ferait triste figure en face
des monarchistes des deux Assemblées. »

Nous en passons et de plus venimeux.

Ce langage dénué d'atticisme sinon de fiel,
surprend d'autant plus que le même Pro-
grès, avec la même direction et la même ré-

daction, écrivait le vendredi 10 août 1883,
au sujet du même M. Clapot :

« M. Clapot a, depuis longtemps
« déjà, dans son passage à l'assem-
« blée communale, donné les preu-
« ves d'une grande expérience admi-
« nistrative et de remarquables fa-
« cultés de travail.

« C'est un de ces républicains fer-
« mes, incapables d'obéir à autre
« chose qu'à leur conscience et à leur
« mandat, et, ce qui est non moins
« précieux, un de ces républicains
« éclairés dont on ne saurait trop
« désirer l'avènement dans nos As-
« semblées. »

Depuis neuf ans, si M. Clapot a changé,
c'est évidemment en prenant encore plus
d'expérience administrative, et si on devait
si fort désirer son avènement dans nos As-
semblées, il semble que le moment était juste-
ment venu de donner satisfaction à ce lé-
gitime désir.

Seulement, en ce temps-là, la candidature
Clapot ne gênait pas les projets formés par
le syndicat de l'assiette au beurre. Il ne s'a-
gissait ni d'envoyer M. Thévenet au Sénat,
ni de remplacer M. Thévenet à la Chambre
par son jeune secrétaire qui achevait alors
ses études à la faculté catholique.

Et voilà pourquoi M. Clapot, qui avait
tant de mérites en 1883, n'est plus bon, en
1892, qu'à tracer des lignes droites.

Eh ! la ligne droite, c'est encore le meil-
leur moyen pour arriver au but. — M. Thé-
venet le verra demain.

SIMPLE QUESTION

Nous recevons de M. Cré, bien connu
dans la démocratie lyonnaise, la lettre
suivante :

Un Monsieur se présente au suffrage uni-
versel pour se faire élire député.

Il est élu.

Ce Monsieur a-t-il le droit de se faire élire
sénateur sans qu'on préalable il ait demandé
à ceux qui l'ont élu député, s'il leur plaît
qu'il déserte le poste qui lui a été confié ?

A mon avis, non ! car c'est se moquer du
suffrage universel en agissant ainsi. Mais je
vous prie de me donner votre avis à ce sujet
et vous obligerez un grand nombre d'élec-
teurs du deuxième arrondissement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères
salutations.

E. CHE.

Notre avis est absolument le même
que celui de M. Cré et c'est justement là
une des raisons qui, après la décision du
congrès sénatorial, nous ont le plus
affermis dans notre résolution de pousser
vivement cette campagne sur le terrain
des principes invariables de la démocra-
tie républicaine.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 8 janvier.
Par suite de la nouvelle loi sur le recrute-
ment de l'armée, qui fixe la durée du service
à trois années, et le rapatriement des congé-
diés qui doivent être renvoyés dans leurs
foyers au 31 octobre, au plus tard, le ministre
a décidé que les départs de Toulon pour
l'Indo-Chine auraient lieu, pour l'année
1892, aux dates suivantes : 1er janvier, 15
février, 1er avril, 15 mai, 15 juin, 10 juillet,
20 août, 1er octobre et 15 novembre.

Comme à l'habitude, ces voyages seront
alternés par des transports de l'Etat et des
navires armés.

M. le général Thomassin, membre du
conseil supérieur de la guerre, inspecteur en
ce moment le 43e corps d'armée.

De ce qu'il a commencé sa tournée par la
province d'Oran, on en a déduit qu'il allait
mobiliser toutes les troupes de cette pro-
vince pour former une grosse colonne char-
gée de marcher à la conquête du Touat.

Le général Thomassin n'a pas reçu une

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
9 Janvier (55)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

LV

On le voit : avec son ami Chipola,
Angelo n'y allait pas par quatre che-
mins.

Il s'agissait de faire disparaître un
homme. Non pas seulement de lui plan-
ter entre les deux épaules un de ces jolis
coups de couteau à la napolitaine qui
vous couchent un homme dans la rue
sans qu'il ait seulement le temps de
crier ouf !

Il fallait que ce cadavre fût si bien
caché que jamais plus la police ne le re-
trouvât.

Chipola fronçait le sourcil, supputant
le pour et le contre de cette affaire, bril-
lante c'est vrai, mais difficile en diable
et il ne se pressait pas de répondre à
Angelo.

— Voyons, fit Sora, décide-toi, mon
vieux. Si je me suis donné la peine de te
chercher et tu n'es pas précisément facile
à dénicher, c'est que j'ai voulu, une bon-
ne fois, te mettre à la main le pain...

— Et le couteau, acheva Chipola, en
faisant une grimace significative.

— Nous nous connaissons assez pour
savoir que ni l'un ni l'autre, nous n'avo-
ns de scrupule pour ces choses-là...

— Oh ! pour ce qui est des scrupules !
Si on me garantissait seulement que le
coup réussira... tu verrais le cas que
j'en ferais... des scrupules.

Sora leva les épaules.

— Le coup n'est pas si malaisé que tu
penses.

— Comment ça ?

— Tu n'as donc pas déjà compris que
si nous faisons disparaître le garçon de
bureau, c'est lui d'abord qu'on accusera
d'avoir volé ou d'avoir aidé au vol.

— Ça, c'est possible en effet.

— Si une voiture l'emmena ostensi-
blement à la gare de Genève, ne com-
prends-tu pas que c'est, pour les malins
de la police de Lyon, un indice qu'ils
croient excellent ?

— J'admets aussi cela.

— Et si on cherche obstinément ce
bonhomme du côté de la Suisse ou de
l'Italie, c'est une bonne raison pour ne
pas le trouver dans le trou où nous l'au-
rions mis ?

— D'accord.

— Tu vois donc que si le coup est bien
fait, ce ne sera pas les policiers qui nous
donneront ensuite bien du mal.

— Je veux bien te croire. Mais com-
ment m'y prendrai-je pour faire venir
avec moi cet individu ?

— Voilà.

Et Angelo commença posément son
explication.

— Dis donc plutôt que c'est infail-
lable.

— Eh bien, mon vieux, ce sera toi.

— Mais... l'uniforme ?

— Eh bien ! t'imagines-tu que nous
aurons beaucoup de peine à acheter chez
le fripier tout ce qu'il faut pour te faire
ressembler à un fantassin français ?

— Mais mon accent ?

— N'y a-t-il donc pas des soldats français
qui viennent de Nice, des Alpes-Mariti-
mes, de la Corse... que sais-je... de tous
les pays où on baragouine à peu près
comme toi, mon vieux Chipola ?

— J'admets donc que voilà le vieux
dans le fiacre. Et puis après ?

— Ah ! après, c'est ton affaire.

— Il faut m'y prendre comme je l'en-
tendrai ?

— Evidemment. En me tenant au cou-
rant, par exemple ! pour que je voie si
c'est bien ou mal combiné.

Chipola ne songeait déjà plus à pro-
tester ou à hésiter. Il n'avait qu'une
pensée ! Comment tuerait-il le vieux et
comment le ferait-il disparaître ?

— Dans le fiacre... un coup de couteau
à l'épaule... de haut en bas... ça va tout
seul.

— Non, ça ne va pas tout seul, parce
que tu ne sauras pas te débarrasser de
ce mort.

— C'est vrai... comment faire ?

— A ta place, moi, je trouverais le
moyen de le faire descendre de voiture
dans quelque allée d'une maison vers
la gare... une maison où nous aurions
à notre disposition quelque cave... C'est là
que j'en finirais avec lui.

— Tu es en sûr ?

— Voyons, Chipola, je suppose que tu
me crois capable d'étudier une affaire...
surtout quand j'y suis aussi intéressé
que toi et que j'y cours les mêmes ris-
ques.

— Eh ! dis donc, ce n'est pas toi qui
tues.

— Oh ! mon vieux, je barbotte pen-
dant ce temps-là, c'est moi qui ai or-
ganisé le coup, c'est moi qui seul ai pu
te renseigner, je ne suis pas complice là-
dedans, je suis l'auteur principal. Tu es
la main, je suis la tête. — Si la guillo-
tine a un choix à faire entre nous deux,
c'est moi qui aurai la préférence ; là des-
sus tu peux être tranquille.

Ce raisonnement était d'une

semblable mission du ministre de la guerre. En cas d'événements dans le Sud algérien, les prévisions éventuelles de l'état-major de l'armée ne prévoient qu'une colonne de 2,000 hommes, commandée par un général de brigade. Aucune opération ne sera du reste entreprise avant que les Chambres n'aient statué par le vote d'un crédit.

— Il y a dix-huit mois, M. de Freycinet avait mis à la disposition du gouvernement russe une mission technique chargée d'installer aux environs de Saint-Petersbourg une fabrique de poudre sans fumée.

Cette mission, composée de M. l'ingénieur de 2e classe Maissin et des chefs poudriers Thiery, Gollas et Paugam, va rentrer en France. Pour reconnaître les services que le personnel détaché de la poudrière nationale du Moulin-Blanc (Eure-et-Loir) a rendus à l'artillerie russe, le czar a conféré les insignes en diamant de commandeur de Sainte-Anne à M. l'ingénieur Maissin, la croix de chevalier de Saint-Stanislas à M. Thiery et la médaille d'or de cet ordre à MM. Gollas et Paugam.

— Le général Saussier est désigné pour exercer, en 1892, les fonctions de vice-président du conseil supérieur de la guerre.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 8 janvier.

LÉGIION D'HONNEUR

Les promotions dans l'ordre de Légion d'honneur faites sur la proposition du ministre des finances paraîtront demain au Journal Officiel.

M. Liotard-Vogt, directeur général de l'enregistrement, et M. Desmarest, sous-gouverneur de la Banque de France sont promus officiers.

Nous relevons dans la liste des nouveaux chevaliers les noms de MM. Masson, administrateur du Crédit Lyonnais; Le Barbançon, directeur des douanes à Besançon; Zambaux, directeur de la culture aux magasins de tabac à Chambéry.

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

On a saisi hier, à la gare de Belfort, un panier renfermant des pigeons voyageurs provenant de différents colportiers militaires allemands. Ce panier avait été expédié de Strasbourg à l'adresse d'un individu habitant le midi de la France et déclaré comme renfermant des pigeons d'élevage. L'envoi a été refusé en Alsace.

UN JOURNAL POURSUIVI

La Cocarde est poursuivie devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'outrages à la morale publique.

LES MATERNITÉS DÉPARTEMENTALES

M. Jules Simon a présidé hier, au ministère de l'intérieur, la réunion de la première section du conseil supérieur de l'Assistance publique, qui s'est occupée des maternités départementales.

La réunion a entendu le rapport de M. Drouineau, inspecteur général de l'Assistance publique pour la création de maternités départementales secrètes.

M. Drouineau a été autorisé à soutenir les conclusions de son rapport devant le conseil supérieur de l'Assistance publique, qui se réunira vers la fin du mois.

A L'INSTITUT

C'est M. de Freycinet qui, en sa qualité de chancelier trimestriel, a présidé hier la réunion hebdomadaire de l'Académie française, en l'absence du directeur, M. Renan, retenu par une légère indisposition.

La séance a été entièrement consacrée au travail de préparation du dictionnaire historique de la langue française.

Autour du Parlement

Paris, 8 janvier.

Le Dahomey

M. Hervieu, député de l'Yonne, va, dans le courant de la semaine prochaine, adresser une question à M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, au sujet de la situation du Dahomey et sur les agissements du Congo belge relativement à la traite des noirs.

Le Timbre Proportionnel

La commission du budget a repoussé aujourd'hui la proposition de M. Coururier, député du Rhône, tendant à établir un timbre de quittance proportionnel. Les quittances, d'après cette proposition, auraient été affranchies du timbre au-dessus de 50 fr.; au-dessus de cette limite, elles seraient assujetties à un droit de timbre de 5 centimes par 100 francs.

SÉNAT

Paris, 8 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Budget de l'Algérie

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'Algérie.

DISCOURS DE M. PAULIAT

M. Pauliat croit qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans des considérations générales, mais il estime que cela est indispensable pour quelques questions spéciales.

Revenant sur la question des sauterelles, il s'attache à établir que le fléau n'est devenu qu'un moindre qu'on ne l'avait prévu lorsqu'on a demandé un crédit de secours. Dès que le secours a été voté, les sauterelles ont disparu.

Il y aurait un moyen pour qu'elles n'apparaissent jamais faire payer le secours aux Algériens habitant l'Algérie.

Les sauterelles, dit l'orateur, sont une catastrophe que l'Algérie tire chaque année à la métropole. Il ne faut pas que cela dure.

M. Pauliat critique très vivement la façon dont est établi l'impôt en Algérie: il frappe excessivement l'Arabe.

M. Tirman a émis encore les impositions perçues sur les Arabes. C'est une chose déplorable. Qu'arrive-t-il? C'est que les Arabes sont refoulés peu à peu, en proie à la plus pénible misère.

Pendant trois mois ils sont obligés de manger de l'herbe et des chardons. C'est une honte qu'il faut effacer.

D'ailleurs, les arrêtés pris par M. Tirman ont été blâmés par la cour des comptes.

M. Pauliat, au cours de l'examen qu'il fait des arrêtés de M. Tirman, est amené à dire que ce n'est point sous le ministère Goblet qu'ils ont été pris.

INCIDENT

M. Goblet. — Je vous remercie, je me contente de mes propres responsabilités. Une voix à droite. — C'est déjà assez.

M. Goblet. — Un journal l'a dit hier.

M. Pauliat continue, et demande que le ministre de l'intérieur et demande que le ministre de la guerre se mette à l'œuvre de l'avis de la cour des comptes. Il espère que le gouverneur général révélera aux abus qu'il signale. Il faut que l'on sache que le système en vigueur jusqu'ici est enfin venu pour tout le monde en Algérie.

DISCOURS DE M. CAMBON

M. Cambon, le nouveau gouverneur de l'Algérie, proteste contre les attaques dirigées contre son prédécesseur. Il dit que le gouverneur a toujours eu le droit d'élever ou d'abaisser les impôts selon la qualité des récoltes, et constate que les Kabyles paient seulement en moyenne onze francs par tête.

D'après l'orateur, les exactions dont parle M. Pauliat sont peu fondées ou tout au moins fort exagérées, et s'élèvent surtout contre ce qu'il appelle l'ingérance de M. Pauliat dans l'administration.

DISCOURS DE M. CONSTANS

M. Constans fait aussi l'éloge de M. Tirman, qui a rendu de réels services dans la colonie: il ajoute que chaque fois que des faits précis sont signalés au gouvernement il fera une enquête et sévira au besoin.

M. Constans expose ensuite qu'il serait préférable de réunir, comme l'a fait la Chambre, tous les articles concernant le budget de l'Algérie, sans que cela soit en aucune façon un achèvement à un budget spécial et autonome.

M. Boulanger, rapporteur, s'oppose à ce système, qui, selon lui, détruirait l'unité budgétaire.

M. Ferry, au nom de la commission d'études, ne s'oppose pas au système adopté par la Chambre.

M. Loubet déclare qu'il vaut mieux s'en tenir au système du Sénat.

C'est ce qui est décidé.

LE VOTE

Le Sénat accorde les différents articles du budget concernant l'Algérie et les adopte tous, à l'exception du chapitre concernant le crédit de 20 millions pour garantie d'intérêt des chemins de fer algériens, qui est réservé.

Le Sénat adopte ensuite les budgets annexes.

L'UNION MONÉTAIRE

M. Hervé de Saisy demande que le gouvernement négocie avec un certain nombre de puissances, telles que l'Espagne et la Roumanie, pour qu'elles fassent partie de l'union latine monétaire.

M. Rouvier répond que cette question est trop complexe pour pouvoir être résolue d'emblée.

La séance est levée à 6 heures. Séance demain.

LA MORT DU KHÉDIVE

Paris, 8 janvier.

L'Écho de Lyon a annoncé, hier, dans ses dépêches de la dernière heure, la mort du khédivé d'Égypte.

Mehemed-Tewfik, né en 1852, son père Ismail-Pacha ayant renoncé au trône le 26 juin 1879, Tewfik fut nommé khédivé par firman de la Porte le 8 août 1879 et reçut l'investiture le 14 août suivant.

Jusqu'à l'abdication de son père, Tewfik avait vécu dans un éloignement presque complet des affaires; dès son avènement, il se trouva aux prises avec de grandes difficultés; on se souvient des conditions dans lesquelles les Arabes furent de constituer en Égypte un parti national; le but avoué de ce parti était de rétablir sur le Nil l'influence du sultan à l'exclusion de l'influence franco-anglaise.

Un moment, Tewfik dut céder à ce courant, il composa un ministère national dont Arabi fit partie comme ministre de la guerre; mais ce régime dura peu, il ne fut pas l'affaire des Anglais.

Ceux-ci insistèrent le premier prétexte d'ouvrir les hostilités, bombardèrent Alexandrie, Arabi, déclaré rebelle par le khédivé; renchérit par eux dans le Caire, il se constitua prisonnier; une cour martiale constituée par Mehemed Tawfik le condamna à mort, puis, à l'instigation des Anglais, cette peine fut commuée en celle de l'exil perpétuel.

Tel fut le rôle joué par le khédivé dans cette affaire. Il se mit en quelque sorte entre les mains des Anglais; depuis lors, il n'a plus été que leur instrument; jusqu'à sa mort son initiative a été nulle.

Tewfik laisse quatre enfants: deux fils, Abbas-Pacha, prince héritier, né le 14 juillet 1874, âgé par conséquent, de dix-huit ans et demi, et Mehemed-Ali Bey, né le 23 octobre 1875; deux filles, la princesse Kadjet-Hanem, née en 1879, et la princesse Nimet Allah-Hanem, née en 1881.

Les deux fils du khédivé, Abbas-Pacha, prince héritier, et Mehemed-Ali-Bey, son frère, ont fait plusieurs voyages à Paris; ils y sont encore venus l'année dernière.

Une dépêche du Caire nous annonce qu'un firman du sultan Abdul-Hamid sera demandé aujourd'hui à la Porte par le gouvernement égyptien, appuyé par l'ambassadeur d'Angleterre.

Ce firman sera envoyé au Caire et porté par un courrier de l'empire avec une honnorable suite. Il sera lu au palais d'Abdin en présence des ministres, des ulémas, des troupes, et du nouveau khédivé Abbas se trouvera investi du pouvoir.

Les obsèques du khédivé défunt doivent avoir lieu aujourd'hui. La dépouille mortelle sera transférée de Helouan au Caire, à midi, et le cortège funèbre quittera à deux heures, le palais de Abdin pour se rendre au mausolée du khédivé, à la mosquée de la citadelle.

LES OBSÈQUES DU KHÉDIVE

Le Caire, 8 janvier.

Les obsèques du khédivé, quoique simples ont été très imposantes. La foule qui se pressait dans les rues peut être évaluée à 200,000 personnes. C'est jeudi 31 décembre que le khédivé s'allita; il fut soigné pour une attaque d'influenza; son état fut considéré comme peu grave, jusqu'à mercredi soir.

Les bulletins des médecins étaient rassurants mais hier matin de graves symptômes se manifestèrent. Une pneumonie double fut constatée; quatre médecins furent appelés du Caire et arrivèrent à cinq heures du soir à Helouan où le khédivé résidait.

Vers sept heures et demie Tawfik-Pacha expira.

Le prince Abbas a atteint sa 18e année depuis cinq jours; il est donc majeur aux termes de la loi musulmane.

ABBAS-PACHA

Vienne, 8 janvier.

Abbas-Pacha n'a reçu la nouvelle de la mort du khédivé que vers minuit. Il a éprouvé une profonde émotion et fondu en larmes.

Il a reçu aujourd'hui un très grand nombre de témoignages de condoléance de la cour et du monde diplomatique. Il prendra dans la journée congé des professeurs du Theresianum et de ses condisciples, et partira avec son frère Mehemed-Ali-Bey et son gouverneur, Houssarek, pour Trieste, où l'attend un vapeur spécial.

Les professeurs et les élèves du Theresianum rendent un excellent témoignage aux qualités d'Abbas-Pacha; ils disent qu'il s'est toujours distingué par sa grande amabilité.

Le prince égyptien fréquentait beaucoup

ses condisciples, ainsi que les étudiants en droit et les élèves de l'école des langues orientales. Il prenait des leçons particulières dans différentes branches du droit et étudiait plusieurs langues. Il habitait au Theresianum, deux petites chambres du troisième étage, très simplement meublées. Pendant son séjour à Vienne, il a été invité à plusieurs reprises à la cour et chez les archiducs.

LA PRESSE PARISIENNE

Paris, 8 janvier.

Tous les journaux commentent ce matin la mort du khédivé. Ils sont à peu près unanimes à constater que Tawfik fut un instrument docile entre les mains des Anglais.

Le Figaro dit: Ce que fut le khédivé, il est facile de le résumer en une seule phrase: il fut le serviteur docile et obéissant des Anglais, et lord Salisbury peut dire que la reine a perdu un de ses plus fidèles sujets, qui, loin de diminuer l'influence anglaise en Égypte, profita de toutes les occasions pour céder à l'Angleterre ce qui lui restait encore de son indépendance.

Il est possible que la France profite de ce changement de régime pour demander le règlement définitif de la question d'Égypte, et si tel est le cas, on ne peut guère prévoir ce qui en résultera.

Le XIXe Siècle

Avec un jeune homme, presque un enfant, à la tête de l'Égypte, l'usurpation anglaise s'exercera dans des conditions encore plus favorables qu'avec Tawfik, qui n'était lui-même qu'un personnage muet et décoratif entre les mains de ses conseillers et de l'envoyé anglais.

Le Siècle

Il ne faut pas se dissimuler que la mort prématurée du khédivé Tawfik va être pour les Anglais un prétexte nouveau de ne pas fixer dès maintenant une date d'évacuation, et que toute leur politique tendra à déclarer que le jeune héritier n'est pas suffisamment fort pour se passer de la tutelle britannique.

Nous croyons qu'avant de rédiger le protocole de reconnaissance du nouveau khédivé, les puissances autorisées à parler en Égypte doivent entreprendre une vigoureuse action pour empêcher que le prince soit affaibli d'un conseil de tutelle pris en dehors des membres de sa famille et pour faire toutes réserves sur la continuation de l'occupation anglaise. Il ne s'agit point d'assister à cet événement sans vouloir y critiquer autre chose que la régularité de la procédure. Il faut, avant tout, rechercher la régularité des intentions. La France peut montrer une fois de plus toute la sollicitude qu'elle a pour les droits véritables de la descendance de Méhémet-Ali.

Le Gaulois

La mort de Tawfik peut fournir à l'Angleterre l'occasion, pour quelques concessions faites au sultan, de faire pencher celui-ci du côté de la triple alliance. La est le danger.

La Petite Presse

Il est à prévoir que la mort du khédivé, qui soutenait la prépondérance britannique, est faite pour créer une situation difficile à nos voisins d'Outre-Manche. Une résurrection d'un parti national égyptien trouverait certainement un appui auprès de plusieurs cabinets européens.

Le Petit Parisien dit que le bruit a couru, hier soir, à Paris, que la mort du khédivé ne serait pas due à des causes naturelles. Aucun renseignement sérieux n'est venu confirmer cette nouvelle.

LA PRESSE ANGLAISE

Londres, 8 janvier.

Le Daily Telegraph dit qu'il y aura un sentiment unanime de regrets en Angleterre, à l'occasion de la mort prématurée du khédivé Tawfik-Pacha. La mort de Tawfik, en ce moment, est certainement à déplorer, mais elle ne peut être considérée comme un désastre irréparable. L'Égypte est enveloppée de nations dont les uns désirent le maintien du statu quo, tandis que d'autres seraient heureuses de trouver l'occasion de défaire l'œuvre du gouvernement actuel.

Cependant il n'y a aucune raison de supposer que l'avènement du khédivé n'aura pas lieu régulièrement. Le prince Abbas, l'héritier du trône, est un jeune homme dont les sentiments envers l'Angleterre ne sont pas moins cordiaux que ne l'étaient ceux de son père. Il n'est guère probable que la France, malgré son désir de voir se terminer l'occupation britannique, cherche à atteindre ce but en dérangeant l'ordre légitime de la succession. L'Égypte de 1880 diffère de l'Égypte de 1880 par plus d'un siècle, au point de vue du développement, et ce résultat est dû au talent de l'administration britannique.

Le Standard ne prévoit pas qu'aucune complication doive résulter de la mort de Tawfik. Le khédivé s'était distingué par une bonne foi absolue envers l'Angleterre. Si Abbas-Pacha succède à son père, son premier devoir sera de reconnaître la suzeraineté de la Turquie, et son second devoir sera de suivre les traces de son père.

Le Times dit

« La mort du khédivé affectera sérieusement la situation politique de l'Égypte. Le nouveau khédivé ne peut être laissé seul chargé du soin de gouverner sans qu'il y ait risque de réaction. »

Le Daily Chronicle rappelle que l'Angleterre n'a pas voulu profiter des embarras de la France pour s'emparer de l'Égypte, et fait remarquer que la police d'annexion est abandonnée par ses anciens partisans.

Le Daily News fait l'éloge de l'administration britannique en Égypte.

« Le moment est venu pour lord Salisbury, dit-il, de tenir ses promesses. L'intervention du sultan Abdul-Hamid n'est guère probable. Lord Salisbury augmenterait sa réputation d'homme d'Etat en concluant avec la France un arrangement définitif avant les élections générales. »

ETRANGER

Les Droits aux Etats-Unis

Washington, 8 janvier.

Le président Harrison a envoyé aux représentants de l'Autriche, de l'Espagne et de plusieurs Républiques de l'Amérique centrale une note les informant qu'il lancera le 15 mars une proclamation suspendant la franchise du sucre, du café, du thé et des peaux, à moins d'arrangements réciproques et de négociations avec la France et les autres pays assez avancés pour permettre de retarder la proclamation les concernant.

L'Empereur d'Autriche à Rome

Rome, 8 janvier.

La nouvelle que l'empereur François-Joseph avait décidé de rendre enfin un voyage à Rome, a été accueillie avec une grande joie. L'empereur d'Autriche-Hongrie a donné à Léon XIII la formelle assurance, il y a déjà

plusieurs années, que jamais il ne consentirait à venir sanctionner en quelque sorte, par sa présence à Rome, les faits accomplis. On ajoute que cette déclaration aurait été répétée au nonce de Vienne tout dernièrement encore.

L'Intérêt en Autriche

Vienne, 8 janvier.

La Banque austro-hongroise a diminué le taux de l'intérêt de 1/10.

Le successeur de Tewfik-Pacha

Le Caire, 8 janvier.

Le bruit court que la Porte consentira à investir Abbas-Pacha, à la condition que Riuz-Pacha reprendrait le pouvoir et que Moukhtar-Pacha recevrait une plus grande extension de son autorité en Égypte.

MENUS FAITS

Paris, 8 janvier.

La nouvelle que le gouvernement français aurait décidé d'envoyer une expédition au Touat, sous le commandement du général Thomassin, est sans aucun fondement.

Certains journaux ont annoncé que MM. Tottet et Garnier avaient été commis par le parquet à l'effet d'examiner l'état mental d'Amastoy. Il n'en est rien; le juge d'instruction chargé de l'affaire n'a nullement l'intention de procéder à l'examen de l'état mental de l'assassin de la baronne Dellard.

Un sergent-major du 33e de ligne, en garnison à Arras, le nommé B..., vient de désertir. Il a passé la frontière belge, emmenant avec lui une femme dont il était l'amant. C'est à la suite d'une scène avec cette femme et une troisième personne, scène dans laquelle le revolver joua un rôle, que B... prit la résolution de se réfugier en Belgique avec sa maîtresse.

M. et Mme Gladstone quittent demain Biarritz pour aller passer deux jours à Pau, chez M. Léon Say. Ils partiront mardi par Toulouse et Nîmes pour Valence. La famille Gladstone est en parfaite santé et est enchaîné de son séjour.

Les résultats du recensement opéré en Belgique, à la fin de l'année 1891, sont publiés aujourd'hui. La Belgique comprend une population totale de 6,070,284 sujets, dont 3,027,487 du sexe masculin.

Notre ministre à Athènes, M. de Montholon, vient de terminer d'une façon définitive les formalités nécessaires pour l'expédition des fouilles que la France a été autorisée à faire à Delphes. Les crédits étaient depuis longtemps votés et les gouvernements français et hellénique étaient d'accord, mais pour procéder aux fouilles, il fallait exproprier un gros village, ce qui avait fait surgir de nombreuses difficultés.

On annonce la mort d'un vieillard nommé Georges Callaghan qui était entré dans la marine anglaise en 1811. Il servit cinquante-neuf ans comme officier. En 1830, il fut à Sainte-Hélène un des gardiens de Napoléon. Il y a vingt-deux ans, il prit sa retraite et se retira dans l'île de Valencina, sur la côte d'Irlande.

L'influenza commence à se valentir à Rome et a presque disparu à Naples.

Dépêches Diverses

MORT D'UN CENTENAIRE

Châlons-sur-Marne, 8 janvier.

M. Martin Mathieu, percepteur en retraite, officier de la Légion d'honneur, médaillé de Sainte-Hélène, est mort cette nuit, dans sa centième année.

Il est né le 18 octobre 1792, à Monthot (Côte-d'Or).

M. Martin Mathieu avait assisté à la bataille de Leipzig.

LES PARENTS BOURREAUX

Paris, 8 janvier.

La chambre des appels correctionnels vient de rendre son arrêt dans l'affaire des époux Borlet, poursuivis pour avoir brûlé leur petite fille avec des pincettes rougies.

La cour a élevé la peine de la femme de six mois à deux ans, maximum, et celle du mari de deux mois à dix-huit mois.

Le Naufrage du « Valéry »

Marseille, 8 janvier.

Il résulte de renseignements recueillis sur le naufrage du paquebot français Comte Joseph Valéry, perdu le 5 courant sur les côtes de Corse, que dans la nuit du 5 au 6, pendant l'opération consistant à échouer le navire sur la côte, sept hommes de l'équipage, matelots et chauffeurs, s'entendirent avec quelques passagers et, au cri de: « Sauve qui peut! » s'emparèrent des deux seules embarcations qui restaient, les autres ayant été enlevées par la mer, et quittèrent le navire.

Le reste de l'équipage et des passagers ne dut son salut qu'au dévouement de pêcheurs de Baraggio, qui improvisèrent rapidement des radeaux et organisèrent le sauvetage qui fut terminé seulement le lendemain matin, à 8 heures.

Le capitaine Castelli ne quitta son bord que trois heures plus tard.

Les marins qui ont abandonné le navire ont été arrêtés; ils seront traduits devant le tribunal maritime.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Vol. — Un vol de 250 dunes a été commis au préjudice de M. Claudius Laforet, tonnelier à Belleville; ce sont les auteurs qui sont inconnus ont escadé le mur d'enceinte pour pénétrer dans l'atelier.

Le gendarmier a ouvert une enquête.

Classe de 1871. — Les hommes faisant partie de la classe 1871 sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu dimanche, 10 courant à six heures du soir, au café Christophe, salle du premier.

Tarare. — Vol. — La nuit dernière des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits avec effraction dans le domicile de M. Collombier dit Lavagne, situé route de Feurs au Danguin, et lui ont dérobé la somme de 75 francs.

Récompense honorifique. — A l'occasion du nouvel an, M. Marinadas, ouvrier apprenneur à la société anonyme des teinturiers et apprêteurs de Tarare a reçu une médaille d'argent.

Givors. — La foire. — Malgré le temps, la foire a été très suivie; jusqu'à 5 heures du soir il a été très difficile de circuler dans les rues, en raison de la foule; 455 porcs ont été amenés et 381 vendus. Il n'y a donc eu que 74 renvois.

Simple police. — Les condamnations suivantes ont été prononcées dans la dernière audience: Pierre Targe, 5 francs d'amende pour tapage nocturne; Jean-Marie Bourrie, 6 francs

d'amende pour défaut de tenue de registre de loquer, Pétrus Toinait, 5 francs d'amende pour ivresse; Baptiste Berlini et Charles Barel, pour rixe et ivresse, chacun à 6 fr. d'amende; Aimé Brangat, 1 franc d'amende pour défaut de guides.

Les Verriers. — La chambre syndicale des verriers à bouteille de Givors accuse réception aux chambres syndicales des ouvriers cristalliers de Lyon et des tailleurs et boucheurs sur cristaux d'Oullins de la somme de 33 fr. 25 envoyée à titre de secours pour les gravés nécessiteux. Elle accuse également réception à la chambre syndicale de Rive-de-Gier de la somme de 20 francs envoyée pour le même but.

Bal. — Un grand bal aura lieu salle du Théâtre du Canal dimanche 10 courant, à 8 heures du soir, donné par la société des Chasseurs réunis. Pendant le bal aura lieu le tirage d'une grande tombola. Prix d'entrée 50 centimes; les billets de tombola 25 centimes.

LOIRE

Saint-Etienne. — Accident de mine. — Voici des renseignements sur l'accident du puits Camille, annoncé hier, à la dernière heure, par l'Écho de Lyon. Deux piqueurs, Auguste-Michel Constantin, âgé de 38 ans, et Pierre-Marie Bonnet, âgé de 29 ans, se trouvaient au front de taille de leur chantier, lorsqu'un éboulement s'est produit et les a ensevelis.

Après six heures de travail, on est parvenu jusqu'à Constantin, qui l'on a dégagé et que l'on a transporté à l'hôpital dans l'état le plus grave. Le malheureux a eu le crâne fracturé et n'a pas encore recouvré la parole.

Constantin demeure rue Neyrou, 50. Il est marié et père de quatre enfants, dont l'aîné n'a pas douze ans.

Quant à Bonnet, on n'a pas encore pu parvenir jusqu'à lui. Il est probablement mort, asphyxié ou écrasé. Bonnet est célibataire et demeure à Reuux, maison Perichon.

M. de Castelnaud, ingénieur en chef des mines, est

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 8 janvier, 4 heures soir. — Hauteur du baromètre : 755 mm. — Température : + 3°. — Direction du vent : Nord-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : 6°. — Minimum de température dans les 24 heures : 1°.

Situation générale. — Le temps est très troublé à la surface de l'Europe. Le centre des faibles pressions est toujours vers le Scandinavie, par suite les vents du Sud-Ouest dominant en France. Les pluies sont générales et la température continue à baisser.

Dernière heure. — Les pressions sont toujours très basses en France, et les pluies continuent. Hauteur du baromètre à Dunkerque 746, à Biarritz 753.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps frais, quelques pluies ou neiges.

Nominations relevées au Journal Officiel. M. Reynard, maréchal des logis, est nommé à la recette buraliste de Vaux (Rhône). M. Martin, adjudant, est nommé à la recette buraliste de Champdieu (Loire). M. Giudicelli, adjudant, est nommé à la recette buraliste de Bessegès. M. Bernes, adjudant, est nommé à la recette buraliste de Couzon-sur-Saône.

Le conseil d'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a décidé de proposer à la prochaine assemblée des actionnaires de nommer administrateur M. Tirman, ancien préfet de Clermont et de Marseille, ancien membre de la section du contentieux au conseil d'Etat et ancien gouverneur général de l'Algérie.

Dans sa séance d'hier, 7 janvier, la chambre de commerce a procédé à l'élection de son bureau pour l'année 1892.

Ont été maintenus dans leurs fonctions : MM. Aynard, président ; Marius Duc, vice-président ; Chavent, secrétaire ; Girard, trésorier.

Mardi, au conseil municipal, on discutait le budget et une discussion s'engageait sur le laboratoire de microbiologie.

Le microbe est le roi du jour : Dans un gramme de poussière, on en compte 761,521,000 en moyenne. Dans les rues propres et peu fréquentées, il n'y en a que dix millions environ, mais dans celles qui sont très animées, le nombre des bacilles atteint un milliard ; et va même jusqu'à cinq milliards dans les voies mal entretenues.

D'assez nombreux cas d'influenza sont constatés à Lyon ; chaque jour, il est délivré un ou deux permis d'inhumation portant la mention de cette maladie.

L'épidémie est d'ailleurs générale et elle ne sévit pas seulement sur les hommes. Les animaux en sont également atteints. Une violente épidémie de cette maladie vient d'éclater parmi les singes du Central-Park de New-York. Tous les animaux atteints succombent.

Rappels qu'une expérience scientifique et publique d'un appareil respiratoire, sans besoin d'air extérieur, pour tous les cas d'asthme et air vicié, aura lieu aujourd'hui, à 2 heures précises, dans l'emplacement de la rue Grôlée, entre la rue Ferrandière et la rue Thomassin.

Les mendiants : On sait que M. Pauliac, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés, a entrepris une campagne pour se rendre compte de ce que les mendiants de profession peuvent bien gagner.

Ses costumes les plus fantaisistes, comme ceux de joueur d'orgue, d'amputé, etc. M. Pauliac s'est mis à mendier, et il est arrivé à cette conclusion qu'un mendiant connaissant bien son métier peut faire chaque jour 25 francs de recettes.

Interviewé par un journaliste, M. Pauliac a donné de curieux détails sur la façon dont il s'y est pris pour faire son éducation de mendiant.

« J'ai mendié en habit noir à domicile, a-t-il dit, c'est le coup du professeur dans la poche. J'ai ouvert des portières de voitures, en gants jaunes, pour les cocottes à la sortie des Montagnes russes, en gants noirs aux enterrements. J'ai pioché l'infirmité : tenez, voyez comme je contracte mes doigts en les écartant, en les tenant bien raides et en tordant seulement la phalange onglée. On obtient cela en s'attachant une planchette le long du doigt avec une ficelle : dame ! il faut travailler, mais on arrive ; je puis rester dans cette position très longtemps, sans fatigue. Ce que j'ai récolté ainsi à la porte de Saint-Eustache ! »

La conclusion à tirer de tout cela, c'est que la plupart des mendiants des rues sont surtout d'habiles comédiens exploitant la charité à Lyon, où les mendiants sont assez nombreux, on fera donc bien d'être moins prompt à mettre, comme on le fait assez volontiers, la main à la poche. Mieux vaut, au lieu de semer sur sa route de nombreux petits sous, envoyer la somme qu'on affecte à ces aumônes à une œuvre de philanthropie démocratique qui prend ses mesures pour ne venir en aide qu'à des personnes véritablement dignes de pitié. Ces œuvres sont assez nombreuses à Lyon pour qu'on n'ait que l'embaras du choix.

Nombre de petites communes de France se plaignent de la pénurie de leurs ressources. Ne pourrait-on pas — avec le concours de l'Etat — remédier à cette situation en plantant sur les routes départementales ou communales certaines espèces d'arbres fruitiers, — notamment des pommiers ? En Alsace, la plupart des routes sont bordées de noyers. On signale la commune d'Echternach, dans le grand-duché de Luxembourg, qui vient d'adjuger pour le prix de 3,500 francs les fruits des arbres plantés sur les routes de son territoire.

Curiosités historiques : Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, était une hardie protestante. Non contente de faire prêcher partout, à ses frais, la Réforme, elle la prêcha elle-même sur la place publique — notamment à Limoges dont elle était vicomtesse. Bien mieux, elle força les moines de l'abbaye de Saint-Martial de lui prêter une chaire d'où elle harangua le peuple sur la place du

Marché. Mais lorsqu'elle leur renvoya la chaire, les moines la firent brûler, ne voulant pas souiller leur monastère d'une « chaire de pestilence. » Ils firent faire, comme souvenir, une peinture sur verre représentant la scène du Marché, avec cette devise :

Mal sur les gens endoctrinés. Quand par les femmes sont sermonés.

Plusieurs bourgeois de la ville s'y trouvaient caricaturés, mais, par prudence, les moines respectèrent les traits de Jeanne d'Albret.

Jeunes filles qui pensez à vous marier, avant de donner votre parole à celui qui demande votre main, regardez-lui attentivement les ongles, vous connaîtrez ainsi son caractère.

S'ils sont : Longs et effilés, vous aurez affaire à un rêveur, à un poète et quelquefois à un paresseux. Longs et courts, il sera doux et fidèle. Largés et plats, il sera brutal.

Fortement colorés, votre futur sera courageux et robuste. Durs et cassants, la colère sera son appanage.

Recourbés, ah ! l'hypocrite et le faux bonhomme. Mous, quelle femelle ! Rongés, refusez, c'est un volage et un libertin.

Le Gaz à Lyon

Si nous continuons à examiner la question du gaz au point de vue de ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation des consommateurs, nous trouvons deux points sur lesquels l'attention des pouvoirs publics peut être utilement attirée pendant les dix ans qui nous séparent encore de la date d'expiration du privilège.

Le premier est celui du chauffage : le gaz est un moyen de chauffage aussi apprécié des ménages que réduit des malheureux obligés de travailler à sa lumière pendant un temps plus ou moins long. Le gaz est un mode de chauffage propre, s'il n'est économique ; il présente d'incontestables commodités au point de vue des pertes de temps qu'il évite, et justement à raison de ce dernier avantage il semble qu'il devrait être de préférence mis à la disposition des ménages pauvres, de ceux où la femme travaille et n'a qu'un temps restreint pour la préparation des repas.

Malheureusement ce qui devrait être un chauffage démocratique est un chauffage de luxe et ceci démontre une fois de plus que la compagnie du gaz s'attache à tourner l'effet des lois économiques.

D'autre part, le gaz est non seulement un mode de chauffage, mais encore une force motrice dont on peut, à la rigueur, contester la valeur. Mais que les récents progrès de l'industrie tendent à mettre à la portée de tous. On fait des moteurs à gaz pour machines à coudre, représentant une fraction minime de cheval vapeur, mais suffisants pour ménager la santé d'une ouvrière et prolonger son existence de plusieurs années.

Les hygiénistes ont maintes fois signalés les inconvénients de la peinture, les troubles graves qu'elle cause dans l'organisme féminin, et l'influence qu'elle exerce sur la dépopulation.

De ce côté, il y a une question nationale et patriotique à côté de la question locale, mais elle doit être traitée de patriotisme lorsqu'il s'agit de dividendes !

Le parlement et le gouvernement central exercent, sur les communes, une tutelle que, à juste titre, les républicains démocrates trouvent trop étroite ; ne pourrait-on pas rendre, une fois au moins, cette tutelle à nos maires ?

Un de nos députés porterait à la tribune cette grave question de la force motrice dont la femme a besoin pour sa machine à coudre, il inviterait le gouvernement à s'édifier en consultant les sommités médicales, les divers comités d'hygiène dont il s'est entouré, et à prendre une décision conforme aux renseignements qu'il aurait recueillis.

L'affaire devenant ainsi une affaire nationale, il n'y aurait plus de traité qui tienne, plus de traité d'Etat pour se renfermer dans les limites de la légalité, plus de papier timbré pour effrayer les municipalités timides ; toute convention, toute stipulation, toute clause, devient nulle et caduque lorsqu'elle est immorale, lorsqu'elle lèse l'intérêt général, et à plus forte raison l'intérêt patriotique. Nous sommes convaincus que l'on pourrait trouver un moyen de forcer, non seulement la compagnie du gaz de Lyon, mais encore toutes les compagnies similaires en France à baisser dans de notables proportions le prix du gaz employé comme force motrice.

Il n'y a pas que la piqueuse à la machine à coudre ; combien sont nombreux les petits industriels, les ouvriers ayant besoin d'un moteur faible, mais économique. Nous ne répéterons pas ce qui a été dit maintes fois de la Croix-Rouge, à savoir que si la force motrice à bon marché avait été mise à la disposition du tissage, il n'eût pas émigré à la campagne, les prix de façon n'eussent pas diminué et bien des misères, bien des crises eussent été évitées. Des projets sont à l'étude pour remédier à cette situation ; il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais n'eût-il pas mieux valu commencer plus tôt, empêcher le mal plutôt que d'avoir à le guérir ?

Nous ne nous attarderons pas en récriminations inutiles ; il est encore temps, et même si toutes les projets à l'étude émaussaient, même si M. Viette obtenait définitivement gain de cause pour le dégrèvement des pétroles, il resterait encore de la clientèle pour le gaz, et la concurrence entre toutes ces sources de force ne pourrait que profiter aux consommateurs.

Donc, il faut du gaz à bon marché pour le chauffage et la force motrice ; peut-on en obtenir dès maintenant ? Oui, car le traité de la compagnie du gaz ne prévoit pas le chauffage et la force motrice, et sur ce terrain la concurrence est possible.

Nous ignorons pas que la compagnie met son veto à toute tentative de ce genre, en criant qu'il serait facile à tout venant de s'éclairer avec le gaz fourni comme force motrice et pour le chauffage. La difficulté est plutôt apparente que réelle.

En fait, deux hypothèses se présentent : ou l'on concède à une compagnie l'autorisation de distribuer le gaz de chauffage et de force motrice, ou la compagnie actuelle consentirait des réductions.

tion d'un petit ménage ou d'une nombre industrie, on peut faire, d'après le nombre de becs et de brûleurs, ou d'après la force du moteur et le temps pendant lequel il est employé, une moyenne estimable du gaz dépensé pour l'éclairage et de celui qui est dépensé pour l'éclairage et établi ainsi un prix. Sur ce point, l'administration municipale pourrait élaborer un règlement, et les bureaux de la voirie sont là pour fournir les éléments de calcul.

Les Libre Échangistes

Les membres de l'Union française des associations populaires des travailleurs et des consommateurs, ont tenu hier soir, à la brasserie Gruber, une réunion privée, celle publique étant devenue impossible, par suite de la singulière attitude de leurs adversaires.

Y assistaient MM. Devèze, conseiller prud'homme, président ; Cambon, secrétaire général de l'Union ; Aynard, député ; Grinand, conseiller général ; Fagot, Montvert, Thévenet, Colliard, Rossignaux, Clatel, Dupont, Bouvier, conseillers municipaux ; Guichard, conseiller d'arrondissement ; Gillet, industriel, etc.

Après quelques paroles de M. Devèze, remerciant les députés et conseillers d'avoir répondu à l'invitation de la presse lyonnaise, M. Cambon prend la parole.

Le secrétaire général de l'Union rappelle que la réunion a un triple but :

1° Rappeler l'anniversaire du 5 janvier, date de la création du comité ouvrier des tisseurs, retraçant les actes de ce comité et les services qu'il a rendus à nos concitoyens ; 2° Remercier tous les membres de nos corps élus, dont la vigilance et le dévouement ont permis à nos revendications, appuyées par l'unanimité de la Chambre, de triompher devant le Parlement ; 3° Présenter les bases d'une société populaire d'études économiques destinée à faire pénétrer au sein de la démocratie l'étude attentive de ces grandes questions économiques de la solution desquelles dépend l'avenir et la prospérité de la patrie.

M. Béard, après avoir rappelé les luttes entre libre échangistes et protectionnistes qui se sont produites lors de la discussion des tarifs douaniers, constate que la Chambre a accompli une triste besogne et exprime l'espoir que le système de protectionnisme à outrance préconisé par M. Méline sera bientôt modifié.

M. Aynard dit que Lyon a remporté dans la lutte le droit de vivre, mais c'est tout. Il reste maintenant à revendiquer le droit de vivre à bon marché, et cette victoire sera dure à remporter, car la majorité de la Chambre est composée d'agriculteurs imbues d'idées fausses, qui veulent vendre leurs produits à des prix qui leur assurent un profit, comme si c'était le rôle de l'Etat d'assurer un profit quelconque à une classe de citoyens.

L'orateur estime que le produit des taxes nouvelles, évalué à 120 ou 130 millions, c'est-à-dire de l'excédent du budget doivent être affectés à supprimer les barrières intérieures, c'est-à-dire les octrois.

L'année prochaine, si les finances continuent à être prospères, on pourra arriver à supprimer les droits sur le vin, en frappant l'alcool d'un impôt plus lourd. Mais tous ces changements ne se feront que si l'Etat et les villes agissent en même temps, car s'il en était autrement les intermédiaires seuls et non le consommateur, profiteraient de l'économie de ce projet. L'orateur engage l'Union à demander ces réformes qui seront chèrement appuyées à la Chambre et au Sénat.

M. Cambon explique ensuite le but de la Société populaire d'études économiques à créer, et propose de nommer membres de la commission d'initiative MM. Devèze, Cambon, Berthon, Varambon et Guichard.

Ces noms sont acclamés et la séance levée à 10 heures.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 9 Janvier, 9e jour de l'année. Pleine lune le 14 janvier ; dernier quartier le 22. Soleil : lever, 7 h. 51 ; coucher, 4 h. 21.

Le marquis d'Alba. — Nous avons annoncé que le pseudo-marquis d'Alba, traduit devant le tribunal correctionnel de Nice, pour y répondre d'une escroquerie, avait été acquitté, sa culpabilité n'ayant pas été établie pour le fait qui lui était reproché.

Mais d'Alba n'en a pas fini pour cela avec les magistrats de Nice. Le parquet de cette ville vient de recevoir une plainte contre lui émanant d'une dame W... de Paris.

Cette dame avait fait sa connaissance pendant un séjour dans la Midi. Séduite par ses belles manières, elle ne tarda pas à lui ouvrir son cœur et sa bourse. Elle lui confia une liasse de valeurs de 50,000 fr., avec mandat de les faire fructifier à son gré.

La trop confiante Parisienne n'a jamais revu ni son argent ni d'Alba. Il est douteux que cette nouvelle promesse vaille encore un acquittement à l'élegant marquis.

Accident du travail. — La rotonde du dépôt des machines à la gare de la Mouche, a été, hier soir, le théâtre d'un triste accident.

Il était trois heures de l'après-midi, le chauffeur Henri Lacour, âgé de 35 ans, était occupé à nettoyer le cendrier de sa machine prête à partir.

Tout entier à son travail, il n'aperçut pas une locomotive qui venait en sens inverse, fut renversé et précipité sous ce wagon.

Ses camarades terrifiés, s'attendaient à le relever horriblement broyé, il n'en était rien ; par un heureux hasard, Lacour était tombé entre les rails et le chasseur-roie de la machine l'avait seul blessé aux reins, lui faisant d'assez larges mais non mortelles contusions.

Le blessé fut aussitôt relevé, transporté à la pharmacie de la gare où il reçut les premiers soins, et emmené ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Son état, quoique grave, n'inspire pas d'inquiétudes.

Suicide. — Hier soir, à 9 heures, M. P... employé de commerce, rentrant chez lui, 6, montée Bonafous, fut fort étonné de ne pas voir de lumière et de ne trouver personne.

Rixe. — Une bataille s'est engagée hier soir, à 5 heures, sur le pont l'Isis, entre un cocher de fiacre et un voiturier. Les adversaires ont été l'un et l'autre assez maltraités car ils se sont enfilés le visage en sang et les vêtements en lambeaux, en entendant un passant dire qu'il allait prévenir les agents.

On ignore leur nom, car aucun d'eux n'a fait de déclaration.

Renversée par un voiture. — Une vieille femme, Marie Mignon, âgée de 68 ans, a été renversée par le tramway n° 26, au moment où elle traversait la place des Cordeliers.

Elle ne s'est fait heureusement, en tombant, que des contusions sans gravité, et après avoir pris un cordial dans un comptoir, a pu rentrer seule chez elle, 60, rue Saint-Jean.

Fair-vein. — Dans le but de donner satisfaction aux désirs des populations de la banlieue de Lyon, et principalement du canton de Vaugneray, il sera créé les jours non fériés, à dater du lundi 11 janvier 1892, et pendant toute la durée d'un tramway, partant de la bifurcation pour Lyon à 4 h. 50 du soir, correspondant avec le train n° 26 partant de Vaugneray à 4 h. 25 du soir.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui samedi, 9 janvier, représentation de L'Aube des Mariniers, grande pièce nouvelle en cinq actes et neuf tableaux, par M. Emile Moreau (le nouveau grand succès de l'Ambigu) quatre décorations nouvelles de M. Le Goff.

1er tableau, le Boudoir d'Irma ; 2e, la Fille adoptive (décor nouveau) ; 3e, l'Eglise, le Prêché (décor nouveau) ; 4e, l'Aube des Mariniers (décor nouveau) ; 5e, le Verger ; 6e, les Bords de l'Yonne (décor nouveau) ; 7e, la Pâle du Vieux-Moulin (décor nouveau) ; 8e, la Fête des Mariniers ; 9e, la Fête.

Rideau à 8 heures. Demain dimanche, deux représentations : en matinée, à 1 heure 1/2, et le soir, à 8 heures, L'Aube des Mariniers.

Théâtre-Bellecour. — Devant l'énorme affluence de public qu'avait attiré à la représentation de Sarcophages, l'annonce du spectacle à prix réduits, M. Vachet s'est empressé de donner aujourd'hui samedi, une seconde représentation aux mêmes conditions : loges et fauteuils à 2 francs 50 la place, et entrée gratuite à toutes les places pour les enfants accompagnés de leurs parents.

Demain dimanche, matinée à 1 heure 1/2 ; pour cette matinée, le prix des fauteuils et des loges est fixé à 2 francs 50 la place.

Le bureau de location est ouvert de 10 heures à 7 heures, sous le péristyle du Théâtre.

Cirque Rancy. — On nous annonce pour ce soir, samedi, à l'occasion de la soirée de gala, une nouveauté puissamment attractive : M. Fillis présentera en haute école pour la première fois à Lyon, ses chevaux Marc et Marier, par sang, par Cyrus et Trésino, est l'antithèse vivante de Germain, dont il n'a ni le caractère ni les aptitudes. Occasion superbe pour M. Fillis d'appliquer le côté le plus supérieur de sa méthode, c'est-à-dire ne pas lutter contre les dispositions naturelles du cheval, mais au contraire les utiliser en en tirant le meilleur parti possible après une étude attentive de l'animal.

M. Fillis paraîtra demain, dimanche, à la matinée.

Mardi prochain, reprise des pantomimes aquatiques dont le succès fut si grand l'année dernière.

On répète activement au cirque Jeanne-d'Arc, légende mimée. On dit merveille de la mise en scène, ses costumes et son jeu, sa grande richesse et de la plus complète exactitude scénique.

Salle Indienne. — Samedi 9 janvier. Théâtre Bellecour. Salle Indienne, deuxième grand bal masqué, de minuit à cinq heures du matin.

La fête de la coiffure. — C'est lundi prochain qu'aura lieu, aux Folies-Bergère, la grande fête de la coiffure, donnée par le comité de l'école lyonnaise, avec les gracieux concours de la Nouvelle-Alliance, fanfare du 9e arrondissement, au profit des caisses de retraite des 50e et 288e sociétés des coiffeurs de Lyon.

De 9 heures 1/2 à 10 heures 1/2, grande soirée de coiffure, par MM. les professeurs de l'école lyonnaise et les lauréats de l'année ; de 9 heures 1/2 à 10 heures 1/2, grand concert par la Nouvelle-Alliance, directeur, M. Drevet ; à 10 h. 1/2, nature de l'été, présentation des coiffeurs ; à 10 heures 1/2, distribution des récompenses, ouverture du bal.

Le Sirop Pectoral Girardin au Miel des Alpes est le remède le plus énergique et le plus efficace contre la toux et toutes les irritations. — Le fl. 2 fr. 50. — Rue Tupin, 15, et toutes Pharmacies.

La grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, n'a pas de succursale. L'annonce de cette maison dément toute concurrence. Nouveaux et très grands rabais.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains indépendants et des socialistes réunis du 6e arrondissement. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, réunion privée du comité, au rendez-vous des Ménézières, quai de Jayr, 42.

Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon. — Présentation des nouveaux adhérents ; 2e organisation des conférences.

LA BOURSE DU TRAVAIL

L'administration de la Bourse du Travail nous communique la note suivante, adressée à M. le maire de Lyon :

Monsieur le Maire de Lyon. Le vote du conseil municipal, du 4 janvier 1892, sur le fonctionnement de la Bourse du Travail ne donnant, en aucune façon, satisfaction aux réclamations des syndicats adhérents, l'administration de la Bourse du Travail ne peut accepter une situation absolument contraire aux résolutions qu'elle avait mandat de faire aboutir.

En conséquence, elle prie M. le maire de la ville de Lyon de bien vouloir saisir à nouveau le conseil municipal des deux demandes suivantes : 1° ajouter au crédit voté dans la séance du 4 janvier une subvention de 2,000 francs, payable sans autre condition que le contrôle, par une commission municipale, de la dépense de cette somme ; 2° accorder, contrairement à ce qui a été voté dans cette même séance, la tenue de réunions publiques corporatives.

Les syndicats ne pouvant attendre indéfiniment la solution d'une question pendante depuis des mois, demandent que le conseil municipal se prononce sur ces deux réclamations dans un délai maximum de huit jours, à partir de la date de la présente, faute de quoi l'administration de la Bourse du Travail, en attendant que les syndicats se soient prononcés en dernier ressort, déclare se considérer comme déchargée de tous rapports avec la municipalité.

Recevez, etc. Pour l'administration et par ordre : Le Secrétaire : B. PÉRONIN.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société de tir de Lyon. — Dimanche, 10 janvier, de 8 heures du matin à la nuit, concours public, habituel, du premier dimanche du mois. 24 places à la carabine (200 mètres) et au fusil Gras (300 mètres).

TRIBUNE OUVRIÈRE

Syndicat des ouvriers et ouvrières guimpiers, tireurs d'or, bouillonnuses, batteurs de pailettes et similaires. — Grande réunion générale et privée, le samedi, 9 janvier, à 8 heures du soir, au siège social, Bourse du Travail, cours Morand, 33. Les citoyens Dissard et Deltre, et assistent.

Les chefs d'ateliers, ouvriers et ouvrières des corporations ci-dessus, sont priés d'assister à la réunion de placement gratuit et ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir.

Chambre syndicale des chevroniers et maroquiniers. — Réunion mensuelle, aujourd'hui samedi, de 8 à 10 heures.

Tissage mécanique (façonné et uni). — Samedi 9 courant, à 8 heures précises, salle Rue, 239, cours Lafayette, 320, réunion des commissions syndicales et d'usines, tous les adhérents pourront y assister ainsi que les commissions du velours mécanique.

Chambre syndicale des tanneurs-corrroyeurs. — Réunion générale, dimanche 10 janvier, à 1 heure, à la Bourse du Travail.

Vu l'urgence, tous les adhérents sont priés d'être exacts. — On reçoit des adhérents.

Chambre syndicale des produits chimiques, droguerie et similaires. — Réunion générale des sections de Lyon, Saint-Fons, Neuville, Villeurbanne, Pierre-Bénite et Oullins, dimanche 10 janvier, à 2 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 33.

Ordre du jour. — Renouvellement du bureau pour l'année 1892. — Questions diverses.

Coupeurs-Tailleurs. — La chambre syndicale convoque ses adhérents à la réunion mensuelle, samedi 9 courant, rue Chaponnay, 53.

Groupement des ours et peaux. — Les délégués de ce groupement, ainsi que la commission du concert lyonnais, sont convoqués pour le dimanche 10 janvier, à 2 h. 1/2 du soir, Bourse du Travail.

Nota. — Les détenteurs de cartes du concert-bail, sont priés de renouveler leurs comptes.

Syndicat des ouvrières et ouvriers guimpiers, tireurs d'or, bouillonnuses, batteurs de pailettes et similaires. — Réunion générale et privée le samedi 9 janvier à huit heures du soir, au siège social (Bourse du Travail, Cours Morand).

Les citoyens Dissard et Damour, conseillers prud'hommes de la passementerie y assisteront. Les chefs d'ateliers des ouvrières et ouvriers des corporations ci-dessus sont priés d'assister à un bureau de placement est ouvert tous les jours du matin à huit heures du soir.

Tissage mécanique (façonné et uni). — Ce soir samedi, à 8 heures précises, salle Rue, 239, cours Lafayette, réunion des syndicats et commissions d'usines.

Chambre syndicale des ouvriers bijoutiers lyonnais. — Les sociétaires sont priés d'effectuer leurs versements aujourd'hui 9 courant, de 7 à 8 h. du soir, au siège de la société, quai des Célestins, 1/2 du matin, à l'Hôtel-Dieu.

Chambre syndicale des tanneurs-corrroyeurs. — Réunion générale dimanche 10 courant, à 1 h. 1/2, à la Bourse du Travail.

Syndicat des ouvriers tailleurs de pierres. — Réunion générale dimanche 10 courant, à 1 heure 1/2 précise de l'après-midi, au siège, rue Villeroi, 18.

Bourse du Travail (réunion des bureaux). — Les secrétaires de tous les syndicats adhérents sont priés de se rendre à l'urgence les bureaux de leurs syndicats respectifs, pour la grande réunion qui aura lieu à la Bourse du Travail, le mardi 12 janvier, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : mesures à prendre en suite du vote du conseil municipal relativement à la Bourse du Travail.

Chambre syndicale des cochers et conducteurs de tramways. — Tous les membres de la corporation, syndiqués ou non, libres de tout service, sont invités à assister aux obsèques de Mme Favre qui auront lieu aujourd'hui 9 courant, à 10 heures 1/2 du matin, à l'Hôtel-Dieu.

Fassonement, Lyonnaise. — L'Union syndicale ouvrière invite tous les membres adhérents à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 10 courant, à 9 heures du matin au palais de la Bourse, salle des prud'hommes.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La France prévoyante (société civile et nationale de retraites). — Les personnes soucieuses de leur avenir, et qui désirent profiter des nombreux avantages qu'offre cette société sont informées que toutes les sections du département du Rhône ont reçu les nouvelles additions et cotisations dimanche, de 10 heures à midi.

Le but de cette société est de devenir rentier au bout de quinze ans, en versant de un à cinq francs par mois. Comme sécurité, il suffit de dire que tous les fonds sont versés à la caisse d'épargne qui les convertit en titres nominatifs 3 0/0.

Situé au 15 décembre : 42,000 sociétaires ; capital rentier, 2,350,000 francs.

On peut se procurer des renseignements aux sections suivantes : A. Vitrache : 18, avenue de Saxe ; 24, montée des Carmélites ; 8, quai Saint-Antoine ; 133, boulevard de la Croix-Rouge ; 18, chemin de la Favorite ; 2, place du Petit-College ; 25, place de la Pyramide.

A Vitrache : rue de la Sous-Préfecture, café Miculier. — A Cogy : maison Bort. — A Givors : à la mairie.

Engagés volontaires de 1870-71. — Cotisations et adhésions, le dimanche 10 courant, de 10 heures à midi, au siège social, café Bution, place de l'Hôpital, 1.

Enfants d'Orphé. — Les membres actifs et honoraires de la société sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale, qui aura lieu ce soir 9 courant, à 8 heures 1/2, pour le renouvellement du conseil d'administration.

Anciens militaires du génie. — Réunion ce soir, samedi, à 8 heures, café Bution, place de l'Hôpital, 1. Prière aux sociétaires en retard de leur présence, pour bien se mettre à jour pour le règlement de fin d'année.

Cercle des travailleurs (17, cours Vitton). — Assemblée générale des sociétaires, samedi soir, à 8 h. 1/2, 9 janvier. Présence urgente.

Sellerie lyonnaise. — Aujourd'hui 9 janvier, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, réunion du bureau de la chambre syndicale de la sellerie lyonnaise.

L'Union fraternelle. — Les anciens et nouveaux sociétaires sont priés d'assister à l'assemblée générale samedi, 9 courant, café Descombes, boulevard de la Croix-Rouge.

Société lyrique et dramatique de bienfaisance. — Nous apprenons la formation, à Lyon d'une Société ayant pour titre « Société lyrique et dramatique de bienfaisance » et dont le but est de donner exclusivement des représentations lyriques et dramatiques, au profit d'œuvres de bienfaisance, de victimes d'accidents, de dévouement, ou autres. Son siège est situé avenue de Saxe, 16

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Jean Tisserand, 66 ans, rue du Griffon, 10, f. 3 h. s. — Veuve Bonnardel, née Berthel, s. p., 64 ans, rue Romarin, 15, f. 1 h.

BOURSE DE LYON

Du 8 Janvier 1892

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, COURS DE VALEURS EN BANQUE. Lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS

Du 8 Janvier 1892

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TELEGRAPHIE PRIVÉE, COURS DES VALEURS EN BANQUE. Lists market news and prices.

APRÈS BOURSE

Du 8 Janvier

Table listing market prices for various goods and currencies.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 8 Janvier 1892

Veaux. — Amenés, 693; vendus, 619; renvoi 74. — Prix payés de 125 à 145 fr. les 100 kilos.

APPARTEMENT

entre Bellecour et Perrache au premier étage, 4 pièces, avec balcon, à louer, pour 1,000 fr. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.

LE PASSE-TEMPS

(9<sup>e</sup> ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, LYON. Seul Journal Artistique & Littéraire.

ABONNEMENTS :

Un An... 8 francs. Six Mois... 4 francs. Trois Mois... 2 francs.

M. ESCALAIS

Le Rédacteur en Chef : R. VITROU. Imp. WALTERER ET C<sup>e</sup>, rue Belle-Cordière, 44 — Lyon.

VIENT DE PARAÎTRE

LE WAGON

(Service d'Hiver) INDICATEUR DES CHEMINS DE FER. Contenant l'horaire de la Compagnie P.-L.-M. et des Compagnies du Rhône, Ouest-Lyonnais et Est de Lyon.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER LYON — 14, rue Confort, 14, — LYON. Et dans ses Succursales de ST-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON & DIJON. Prix : 30 centimes.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxéra

MATÉRIEL COMPLET PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone Pompes à vin. — Alambics Charrues — Vigneronnes. DEMANDER LES TARIFS.

Etude de M<sup>e</sup> PRUNIER, avoué à Lyon, 5, rue Constantine, successeur de M<sup>e</sup> DEVILLE.

VENTE SUR LICITATION

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Sise à Lyon, quai Saint-Clair, 2

Ayant façade sur le quai et sur la rue de Provence

ADJUDICATION AU SAMEDI 23 JANVIER 1892

A MIDI

Mise à Prix : 370,000 francs

Revenu net : 20,000 fr. environ

Pour renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> PRUNIER, avoué poursuivant, et à M<sup>e</sup> BALLOUET, avoué colicitant, 43, rue des Augustins; à MM. BAUDET ET C<sup>e</sup>, régisseurs, rue de la République, 81, à Lyon, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES Tampons encrés et encres à tampon de toutes nuances

PRIX TRÈS RÉDUITS

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON.

DERNIERS BILLETS

DE LA LOTERIE ARTISTIQUE

(JULES GARNIER)

TIRAGE 25 JANVIER 1892

Ce tirage comprend de nombreux tableaux des principaux artistes français

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon

Théâtre des Célestins

DIRECTION : Roger DALBERT

Très prochainement, 1<sup>re</sup> Représentation de

L'AUBERGE DES MARINIERS

Grande pièce en 5 actes et 9 tableaux, par M. Emile MOREAU

LE GRAND SUCCÈS ACTUEL DU THÉÂTRE DE L'AMBIGU

1<sup>er</sup> Tableau LE BOUDOIR DIRMA

2<sup>e</sup> Tableau LA FILLE ADOPTIVE

3<sup>e</sup> Tableau L'ÉGLISE (LE PRÊCHE)

4<sup>e</sup> Tableau L'AUBERGE DES MARINIERS

5<sup>e</sup> Tableau LE VERGER

6<sup>e</sup> Tableau LES BORDS DE LYONNE

7<sup>e</sup> Tableau LA PASSERELLE DU VIEUX MOULIN

8<sup>e</sup> Tableau LA FÊTE DES MARINIERS

9<sup>e</sup> Tableau LA FOLIE

4 DÉCORATIONS NOUVELLES

Exécutées par M. LE GOFF, peintre-décorateur des Théâtres Municipaux

DISTRIBUTION D'IMPRESSIONS

En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition

A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de tous divers lignes

Le prix des billets aller et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste: 35 cent.

EN VENTE

A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Macon et Dijon

Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

A VENDRE

d'occasion

PETIT PRESSEUR

en très bon état

S'adresser PETITS DOCKS

du COMMERCE, 12, rue Confort, LYON.

Médaille d'Argent 1<sup>re</sup> Classe

Huiles à graisser supérieures de la Maison Grandjean à Paris-Levallois, préparées spécialement pour la carrosserie, sellerie, bourrellerie, essieux à patent, mécaniciens, machines à coudre, bicyclettes, moteurs à gaz et à vapeur, machines agricoles, etc. S'adresser à M. R. DARLOUX, huiles industrielles, 50, rue Duquesne, à Lyon (Rhône).

CHABLY

Superior APERITIF

à base de raisin

Se vend partout. Le dépôt est à Lyon.

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

Écrites en 10 minutes

Le cent, 4 liges... 4.75

3 3 3 3... 2.25

5 5 5 5... 2.50

Par la poste: 30 cent. en sus

Cartes de Visite GRAVÉES

départ 3 fr. le cent

Évitez l'important. — Il ne sera pas tenu compte aux commandes non accompagnées de leur mandat.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 9 Janvier (101)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Des sculpteurs de talent en ont taillé les cariatides, et au fronton, Mercure, le Dieu du commerce, qui est bien aussi un peu le Dieu des larrons, semble en indiquer l'entrée aux clients et s'y voit dans la pose des clowns langar, un boniment aux foules, sur les tréteaux de la foire, tandis qu'au bord des toits et des corniches, on lit sur le pourtour : Plessis et C<sup>e</sup>. Nouveautés.

— Rien, monsieur Plessis.

— Tout va bien ?

— Tout.

— Trente mètres de l'étrée, bordée de comptoirs où des employés des deux sexes vendent de menus objets, chapeaux de campagne, mouchoirs de poche et piquets de fleurs, un escalier à double révolution, à rampes dorées et d'une incroyable légèreté s'élevait dans le vide vers les étages supérieurs.

Celui que les inspecteurs appelaient M. Plessis, avec tant de courtoisie, s'y engagea, et arriva au premier palier, s'accouda à la balustrade et jeta un coup

Au moment où elles pénétraient dans l'intérieur de l'édifice, un coup s'arrêta net à quelques pas de la grande baie.

Un homme de petite taille, à figure rasée, qu'on aurait pris plutôt pour un homme de loi ou un magistrat que pour un marchand de nouveautés en descendant prestement.

Le cheval, un bai brun très vigoureux et très fier, enleva aussitôt le coupé et gagna en piaffant la rue Hautefeuille où il s'engouffra sous la voûte d'un ancien hôtel dont l'aspect ne manquait pas de cachet.

Le maître de cet équipage, serré dans dans sa redingote, se dirigea vers le magasin et y entra de son pas alerte.

A son aspect, les employés dans la tenue de Venotte, redingote noire et cravate blanche, qui frivolaient à l'entrée de ce temple de la frivolité, s'inclinèrent avec ensemble.

— Il n'y a rien de neuf ? demanda-t-il en souriant.

— Rien, monsieur Plessis.

— Tout va bien ?

— Tout.

— Trente mètres de l'étrée, bordée de comptoirs où des employés des deux sexes vendent de menus objets, chapeaux de campagne, mouchoirs de poche et piquets de fleurs, un escalier à double révolution, à rampes dorées et d'une incroyable légèreté s'élevait dans le vide vers les étages supérieurs.

Celui que les inspecteurs appelaient M. Plessis, avec tant de courtoisie, s'y engagea, et arriva au premier palier, s'accouda à la balustrade et jeta un coup

d'œil satisfait autour et au-dessous de lui.

Partout la foule grouillait.

Du point où il se trouvait, il découvrait une infinie variété d'aspects, un mélange étonnant de couleurs, une profusion merveilleuse de vase de Chine, d'écrans, de tapis, de soieries, de prodigieux assortiments de marchandises de toute sorte.

Il pouvait avoir au jugé cinquante-cinq ans.

Son visage, au nez droit, aux lèvres minces, au front assez bas sur lequel il ramenait des cheveux gris, aux yeux clairs, de nuance indécise, bleu d'acier, respirait un contentement inouï.

Sa poitrine s'enfla avec orgueil de l'air saturé de microbes et de bacilles absorbés du matin au soir par ses employés, et tout son être sembla crier dans un mouvement de joie la joie du triomphe :

— Tout ce que je vois est moi !

Au surplus, la figure était bienveillante, très expressive, pétillante de cette malice spirituelle qui règne plus particulièrement au Palais sur la face pour ainsi dire caustique des gens de la basoche.

Par hasard à ce moment il y eut un répit dans l'affluence de la foule.

La première volée de l'escalier se trouva libre.

Colette et Jeanne arrivèrent seules au palier où M. Plessis était posté.

Il darda sur elles son regard perçant comme une vrille.

Au même instant, elles l'aperçurent et, se dirigeant vers lui :

— Vous êtes de la maison, monsieur ?

Il s'inclina avec son perpétuel sourire d'homme heureux assez machiavélique.

— M. Venotte, s'il vous plaît demanda l'aînée.

IV

Le cabinet de M. Plessis

M. Plessis n'est pas le fils des œuvres.

Il profite de celles d'un autre, mais cet autre était son père.

Le bonhomme, un travailleur infatigable, alléché par la fortune des grandes maisons à la tête desquelles brillent le Louvre et le Bon Marché, après avoir roulé sans amasser de mousse fonda sur le tard un établissement du même genre au square de Cluny.

Cette maison prospéra d'une façon aussi insolente qu'inattendue, et son auteur, après avoir porté sur ses épaules d'Auvergnat robuste le fardeau de cette importante organisation, se coucha dans la tombe, égaré par son incroyable succès, fatigué de la ruine de tant d'autres, et laissa le Tisserand en pleine vogue.

Il put dire en expirant à son héritier :

— Tu n'as pas besoin de te gêner. Ça marchera vingt ans tout seul. Ensuite il faudra voir.

Le fils était licencié en droit.

Il avait passé dans les études d'avocat et promené sa serviette d'avocat sans causes au Palais, avec l'orgueil d'un fils de millionnaire qui n'attend pas ses honoraires pour dîner et faire la fête.

Dé nos jours, il n'y a plus de pro-

fessions nobles et de professions roturières.

Il n'y a que celles qui rapportent et celles qui ne rapportent pas.

L'argent est Dieu.

On a hâte de mourir, et pour mourir il en faut.

Nous connaissons des docteurs en droit qui endossent l'habit de maître d'hôtel et portent la serviette, pas celle de l'avocat, celle qui se met sur le bras et non dessous, dans le restaurant paternel.

Des médecins désertent le codex pour le cabinet des agents de change.

D'autres, et ce ne sont pas les meilleurs, se font députés.

Ne leur confiez pas votre tête, si vous y tenez.

Plessis, à la mort imprévue de son père, s'était empressé de relever le sceptre du Tisserand en jetant la robe et la toque aux orties.

C'est un malin qui gardait son Pactole pour lui. Le Tisserand roule plus de paillettes d'or que ce fleuve célèbre. Pendant l'avocat aurait pu vivre en paix. Le défunt lui laissait un nombre respectable de millions ramassés en peu d'années.

Aujourd'hui on se ruine en un rien de temps ou on se bâtit aussi vite des fortunes colossales.

Il est vrai qu'elles en sont d'autres plus rares et que le nombre des gneux devient incalculable.

On parlait d'une quarantaine de millions.

C'était peu, en comparaison de certains hères.

C'est énorme en comparaison de la vôtre et de la mienne.

Somme toute, M. Plessis pouvait se frotter les mains et se donner du bon temps.

Il ne s'en faisait point faute.

Le père avait vu juste en disant : « Ça marchera vingt ans. »

« Ça marchait. »

La réclame colosse appelait la clientèle.

Le navire du Tisserand avait vent en poupe et voguait toutes voiles dehors.

C'est un des grands succès du jour.

Plessis planait dans les régions supérieures d'un paradis dont les filles d'Ève se disputaient l'entrée. De mille côtés, on sollicitait des emplois chez lui, dans la pénurie de places dont souffrent ceux qui courent après leur pain quotidien, au milieu de l'écrasante misère de Paris.

Le patron du Tisserand était un silencieux.

Bien qu'avocat de tournure et jadis de profession, Plessis se modèla sur eux.

En revanche, le jeu de sa physionomie est fort intéressant à suivre.

S'il parlait peu, toutes ses passions, ses impressions, ses contrariétés ou ses désirs, s'y expriment par d'imperceptibles frémissements, par un pli des lèvres, un clignement des yeux.